

**Réunion du conseil municipal
du mercredi 17 octobre 2018
à 19h 00**

Convocation du 2 octobre 2018
Secrétaire de séance : Jean-Paul Leredu
Absent : néant

La secrétaire de mairie est en congé semaine 43 - du 22 au 28 octobre -.

-L'indemnité de conseil soit 296,88 € et de budget 30,49 € concernant l'exercice comptable 2018 demandées par le Trésorier sont acceptées à l'unanimité.

- Les **statuts** de l'ancien SIABVO devenu **SMABVO** - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille - sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Il sera cependant porté une attention particulière lors de la répartition de notre participation étant entendu que les eaux de ruissellement de notre territoire communal s'écoulent sur deux bassins versants différents. La majeure partie vers le bassin de l'Oeuille ; une infime surface étant concernée par le bassin de l'Engranne.

- Il est fait part de l'avancement des travaux de restauration de l'église ainsi que des travaux de remise en état du loyer attenant à l'agence postale communale. Est remis à chaque conseiller le suivi financier pour chacune de ces deux opérations.

Les travaux d'électricité à l'église sont terminés. Un devis concernant la fourniture et pose de projecteurs led a été demandé sachant que le câblage d'alimentation a déjà été installé.

Les travaux de restauration du loyer poste étant terminés celui-ci peut être proposé à la location. A cet effet une réunion se tiendra très prochainement pour examiner les candidatures et désigner le futur locataire.

- Suite à la réunion relative à **l'aménagement de l'extension du cimetière** qui s'était tenue en mairie en présence de Monsieur Lacombe (Pompes funèbres) les devis proposés par cette entreprise - trois avaient été consultés - sont retenus pour la somme de 7 100 € ttc. La prestation concerne la fourniture et mise en place d'un columbarium 12 cases avec stèle du souvenir plus la fourniture et pose de cinq caves à urnes grand modèle ainsi que la fourniture et pose d'une cave pour ossuaire et couverture granit gris.

L'ensemble des travaux terminés, sera rédigé un nouveau règlement de la gestion du cimetière y compris concernant les durées de concessions.

- La subvention relative à la pose de la ligne de fibre optique étant soumise à **amortissement**, il sera pris une délibération en ce sens pour une durée d'amortissement de cinq ans ainsi que la décision modificative (du 022 au 6811) devant permettre l'inscription de 550 € en dépenses de fonctionnement. Cette écriture comptable sera compensée par une recette de 550 € inscrite en investissement.

- Les travaux pour **accès des handicapés aux toilettes de la salle polyvalente** devront être impérativement exécutés dans les délais les plus brefs afin de satisfaire aux obligations émises par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité.

Le coût de cette opération étant estimé à ≈ 15 000 € un dossier de demande de subvention, dans le cadre de la DETR, sera déposé en Sous-préfecture.

- La demande de **subvention** faite par l'**AMAD** - Association Mandataire d'Aide à Domicile – est accordée pour la somme de 200 €. La décision modificative (60636 -> 6574) nécessaire sera prise.

- Est remis à chaque conseiller municipal le nouveau **tableau de classement des voies communales** avec leurs longueurs respectives. La longueur totale est ramenée de 13 730 m à 10 480 m suite à déclassement de certaines sections de voies communales. La délibération entérinant ce nouveau linéaire sera envoyée à la Sous-préfecture ainsi qu'à la communauté de communes assumant cette compétence voirie.

- Les **devis** suivants sont **acceptés** :

- Terres Girondines pour élagage des tilleuls de la cour d'école, broyage et évacuation pour la somme de 1 980 € ttc.

- Association Fil de Faire pour fabrication et pose d'une « couvertine » pour protection muret rampe handicapés accès mairie : 558 € ttc

- Les travaux de réparation de la **clôture de la cour d'école** doivent être exécutés durant les vacances de la Toussaint. Intervention prise en charge par l'assurance.

- Il est fait part des nouvelles dispositions relatives à l'**apport d'encombrants dans les déchetteries** mises à disposition par le SEMOCTOM. Nouvelles dispositions entrant en vigueur au 2 janvier 2019 et concernant chaque foyer. A cet effet une documentation sera déposée dans chaque boîte à lettres de la commune ainsi qu'une insertion sur le site municipal.

- Mercredi matin a été signé en mairie le marché concernant le **remplacement** d'une longueur de **canalisation** entre le surpresseur de Jouhanet et la route du Tucaou. Les travaux prévus courant novembre / décembre 2018 seront exécutés par l'entreprise CANASOUT et pris financièrement en charge par le syndicat des eaux et d'assainissement maître d'ouvrage en la matière.

- Concernant la mise en place de la commission de contrôle de **gestion des listes électorales** est acceptée la candidature et nomination de Philippe Courdille, conseiller municipal

- La **cérémonie du XI novembre** se déroulera à partir de 11h 00. Rendez-vous devant la mairie.

- Les **vœux à la population** se dérouleront le 19 janvier 2019 à partir de 12h 00 à la salle polyvalente. Choix du traiteur lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 21h 15

